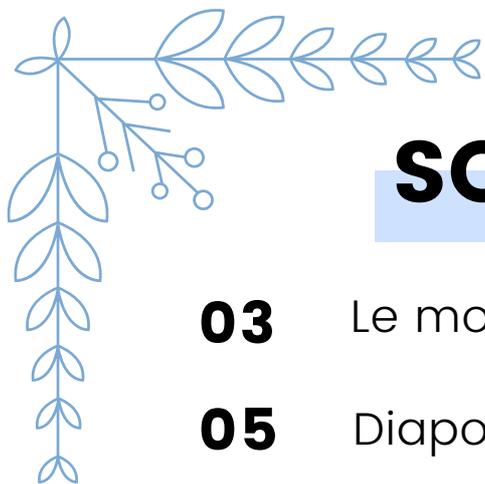




AU FIL DES PAGES

HIVER 2024



SOMMAIRE

- 03** Le mot du Maire
- 05** Diaporama
- 07** Vie communale
- 19** Vie associative & culturelle
- 23** La Métro
- 24** Informations diverses
- 27** Informations pratiques
- 28** Agenda

ZOOM SUR...

PROJET À LA TOUCHE



PORTAGE DES REPAS



APPLICATION CITY ALL

CITYALL

Télécharger l'application de Notre Dame de Mésage !

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notifiées
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement **CityAll** par sélection sur **Notre Dame de Mésage**



Mésageoises, Mésageois,



L'année 2024 a commencé par des travaux conséquents sur la Commune :

- le remplacement du réseau Eau Pluviale, obstrué à 95% par du tuf, sur la Route de la Commanderie, de la mairie jusqu'à l'école (Gestion Métropole),
- des travaux de sécurisation des piétons et cycles, sur le Pont Pasteur, pour l'accès à la « voie verte » (Gestion Métropole),
- des travaux sur la continuité du cheminement piéton au niveau du carrefour de la Touche / Route de la Commanderie (Gestion Communale et Métropole).

À venir dans l'année : la réfection de la voirie devant l'école (en attente de l'accord de la Métropole), les travaux de réhabilitation de la ligne électrique RTE Champagnier-Cordéac-Les Sables (les sentiers sont en cours de création pour accéder aux pylônes). Comme dans chaque premier édit de l'année, je vous partage mon discours prononcé à l'occasion des vœux du Maire à la population, qui se sont déroulés le 18 janvier 2024. Je vous souhaite une bonne fin d'hiver et un joli printemps...

Résumé du Discours :

Remerciements à tous les présents, au personnel communal, à tous les élus du Conseil Municipal, aux élus des communes voisines, aux représentants des associations, à la Gendarmerie, aux agriculteurs et artisans de la Commune.

«... je voulais commencer ce discours en parlant du contexte international avec les conflits, les migrants etc. puis je voulais aborder les difficultés du monde médical, le manque de tout, enseignants, médecins, policiers, le dérèglement climatique mais je me suis dit que vous êtes, que nous sommes bien assez matraqués par les médias et par nos expériences de vie de tous les jours pour en faire encore état. J'aurais aussi voulu vous entretenir de la Métropole avec ses querelles politiques mais pas que.

Je voudrais également mettre l'accent sur les actions qu'elle mène, telle que l'inscription à son budget de la création d'une desserte forestière dans le Connex afin de pouvoir exploiter et vendre notre bois communal, sous la gestion de l'ONF. Merci à Cyrille Plenet (Maire de Séchillienne et Vice-Présidente à la Métropole en charge des forêts) de porter ce projet.

Je rappelle aussi la mise en place au 1er janvier de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) : sont interdits sur les 13 communes ayant adopté la ZFE, les critères 4 (moteur diesel immatriculé avant le 1er janvier 2006), soit environ 8000 véhicules concernés. Ce dispositif fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 19h. Pour rappel, Notre Dame de Mésage n'en fait pas partie.

Parlons de notre Commune ! En 2023 que s'est-il passé ?

Tout d'abord la taxe foncière communale n'a pas bougé. Eh oui, c'est important, et il faut le souligner.

Pour les travaux, nous avons refait la descente piétonne de la Touche qui rejoint le City Stade, nous avons effectué pas mal d'élagages, de mises en sécurité, nous avons pavé le bassin de la Commanderie, remplacé les grillages au stade de foot. Nous avons effectué la réfection du terrain d'honneur, mis en place des blocs béton et retaluté le terrain entre le terrain d'entraînement et le City Stade afin d'éviter le passage des gens du voyage. Peut-être que cela a été dissuasif cette année, car ils ne sont pas revenus.

Nous avons réaménagé le potager à l'école, nous avons enlevé la cabine téléphonique au Grand Pont, à côté des stèles, elle devrait servir prochainement pour une cabane à livres. Nous avons réalisé un terrain de pétanque sur la Montée de St Sauveur, au-dessus du Rif et refait entièrement le terrain de boules au tennis. Nous avons ajouté une belle guirlande de Noël bleue sur un beau et grand sapin, dans le virage au niveau du centre équestre, pour laquelle nous avons reçu beaucoup de compliments.

Nous avons enfin pu réaliser un accès piéton entre le Plan du Noyer et la Montée des Collines avec toutes les servitudes de passage. Ce cheminement, certes pentu et parfois glissant, permet une liaison entre le haut et le bas afin de rejoindre le carrefour aménagé au Montalay. Nous pouvons remercier notre agent, Cyrille, et Daniel notre Adjoint aux travaux, pour leur participation à ces réalisations !

Nous avons déplacé la place PMR sur le parking de la mairie.

Avec la contribution de la DIRMED, nous avons installé un dispositif de chicane sur la route de la Commanderie, le temps des travaux du lit d'arrêt d'urgence sur la RN85, qui devrait se terminer début d'été, normalement.

L'aire de jeux pour enfants est terminée, la table de ping-pong a été remplacée (gratuitement par le fournisseur) par une table en granit, et un règlement de la zone de l'aire de jeux a été rédigé.

Nous avons fini l'extension du cimetière paysager, avec 28 cases de columbarium supplémentaires, 8 cavurnes et un jardin du souvenir. Merci aux entreprises Sports et Paysage et à la marbrerie Luyat. Prochainement, nous allons installer un pupitre pour le Jardin du souvenir, le devis est signé. Nous continuons la procédure de reprise des concessions abandonnées dans le "vieux cimetière", nous avons rédigé et mis à jour, un règlement commun aux deux cimetières, ce qui n'a pas été chose facile, mais c'est fait !

Nous avons passé une convention avec le CFPPA pour une durée de 2 ans, afin d'avoir un alternant en Espaces verts. Il s'appelle Raphaël. Son financement est pris en charge à 100 % par l'organisme. Raphaël va beaucoup apporter à la Commune et aidera Cyrille considérablement. Bienvenue Raphaël.

Nous avons mis en place, avec la Métropole, la réservation d'un broyeur de végétaux, que nous partageons avec les Communes de Vizille et de St Pierre de Mésage, 15 jours, chacun à tour de rôle. La réservation se fait par internet.

Nous avons réussi à mutualiser, avec la ville de Vizille et le Syndicat des Collèges des terrains et des vestiaires aux Mattons, au profit de l'association mésageoise ASNDM. Je remercie les élus de Vizille, les membres du Syndicat des Collèges pour avoir compris cette demande, de permettre à l'ASNDM avec ses nombreux licenciés notamment Vizillois, de pouvoir bénéficier de terrains d'entraînements supplémentaires. Il est à noter que les communes se rapprochent, s'aident mutuellement et que nous avons de bonnes et belles relations avec Vizille.

Je profite de l'occasion pour remercier aussi et encore, les communes voisines, dont Varces, Vaulnaveys-le-Haut, Le Pont de Claix, Vizille, pour le prêt de matériel lors de festivités qui sont organisées sur notre Commune, notamment lors du festival des Délices Perchés. Délices Perchés qui réitèrent le festival en 2024. Il faut savoir pour info que l'année passée c'était presque 800 personnes pour le seul spectacle du Clown Typhus Bronx, et plus de 2 000 visiteurs au total. Cette année encore, il y aura de belles programmations.

Pour mémoire aussi une belle réussite de la Fête de la Bière avec un beau feu d'artifice, merci au Comité des Fêtes, au Sou des Ecoles et à la MPA de Vizille d'avoir répondu présents à cet événement et à tous les participants d'être venus en nombre.

Nous avons été victimes de notre succès, la bière a manqué !

Alors, pour 2024,

Nous allons réaliser un poulailler, prochainement, à l'école.
Nous essayons et continuons au maximum de diffuser via l'appli CityAll les informations de toutes sortes, n'hésitez pas à la télécharger !

Le recensement de la population a eu lieu en janvier et février. C'est très important pour la Collectivité, notamment pour le calcul des dotations que l'Etat verse à la Commune !

Le cheminement piéton, au niveau du rond-point du centre équestre et de la route de la Touche, va être mis en conformité et sécurisé. J'espère dans le premier trimestre de l'année, puisque les plans sont validés avec le Service Voirie-Proximité de la Métropole.

Sur le talus, face au pont Pasteur, juste à côté de la salle polyvalente, nous allons essayer d'inscrire l'entrée de la Commune. L'idée qui émerge pour le moment est la mise en place de lettres en métal sur plots béton, éclairées par du solaire.

J'espère que la mutualisation avec la Police Municipale de Vizille va enfin voir le jour. Trois ans que nous travaillons ce sujet. Les élus de Vizille, de St Pierre et de Notre Dame sont arrivés à s'entendre sur une « expérimentation » d'un an, avec des coûts répartis. Dans la continuité de nos échanges avec la ville de Vizille, nous répondrons favorablement à la mise en place d'un Plan Local d'Education Artistique et Culturelle. Ce projet à l'adresse des élèves des écoles et des habitants, fera en sorte que la culture rayonne sur le bassin Vizillois dont nous faisons partie.

En 2024 ou d'ici la fin du mandat, nous signerons la Charte du Plan Climat Air Energie avec la Métropole, pour affirmer la volonté de la Commune à réduire les émissions de gaz à effet de serre, de s'adapter au changement climatique et d'améliorer la qualité de l'air.

Le gros sujet est l'école.

Depuis 2001 que je suis élu, je me souviens des mots du Maire sortant, ici présent, nous dire lors de sa passation, « nous ne vous laissons pas un cadeau ». En effet, l'école présentait des fissures et il a fallu ancrer la structure par 72 pieux béton de 12 mètres de profondeur et cela nous avait grevé considérablement le budget communal. Depuis, nous surveillons cette école par des relevés de jauge. Cette année, nous avons réalisé une étude structure dont la conclusion est rassurante et avons procédé à des renforcements et des réparations des fissures apparentes.

Nous avons réalisé par la suite une étude géophysique du sol, une recherche de cavités par micro gravimétrie, pour connaître la nature du sol. Les résultats de cette étude, faite en novembre 2023 sont rassurants. Ce qui veut dire que si tous les voyants sont au vert, non seulement nous sommes rassurés pour les enfants, le corps enseignant et notre personnel, mais aussi que cela va permettre, au Conseil Municipal de statuer sur le besoin de remplacement de la toiture, des menuiseries et de la chaudière au fioul. Des coûts importants à venir mais nous travaillons avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) qui apporte un soutien sur les demandes d'aide (qui peuvent varier entre 60 et 80 %).

Je vais finir avec les travaux pour 2024 dont je vous ai parlé plus en amont, puisqu'à la fin du mois de janvier, la Métropole, le service Régies Eau et Assainissement va remplacer le réseau d'eau pluviales qui va de la Mairie jusqu'au parking de la maternelle.

De plus, la Métropole, dans le cadre du projet d'aménagement de la voie verte de Vizille et de ses accès, qui comprendra une continuité d'itinéraire cycles sécurisé entre Grenoble et l'Oisans, va aménager, depuis le pont Pasteur, un accès à la berge de la Romanche. Aussi, cette opération permettra d'aménager un cheminement piéton sécurisé entre Notre Dame de Message et le lycée de Vizille.

Sachez que vos élus restent mobilisés, que nous avons toujours plein de suggestions, d'idées qui fourmillent mais que nous faisons face à plusieurs réalités : le manque de moyens financiers, les difficultés et les lourdeurs administratives, le temps long que prend le montage des projets.

Concernant la Maison dite « Richard », bâtisse héritée par la Commune : nous l'avons désenclavée suite à un jugement du Tribunal, par la réalisation d'une plateforme. Mise à prix à 185 K€ nous n'avons toujours pas trouvé preneur, ce qui a pénalisé nos prévisions de projets pour l'année 2023 d'une part, et nous avons aussi avancé les coûts des travaux. Cette recette était normalement fléchée pour notre Patrimoine, la réfection de la façade, des volets et de la sous-toiture de la Mairie, des rénovations sur notre parc d'éclairage et pour être plus à l'aise sur d'autres petits projets.

Au sujet du projet de la Touche situé à « la Maison bourgeoise », le Conseil Municipal a décidé de vendre ce tènement au candidat retenu dans un appel à projet, publié aux affiches de Grenoble, qui permettait à la Commune d'astreindre le futur acquéreur à des obligations comme la vue, l'insertion paysagère, la réfection du mur d'enceinte, le maintien des liaisons piétonnes, d'une servitude, du portail historique etc... Le Permis de construire a été déposé par l'aménageur le 13 septembre 2023 et a été délivré le 15 février dernier.

Concernant l'aménagement du secteur de la Commanderie, derrière la Mairie, les contraintes sont très fortes, de plus en plus fortes, de par la loi Montagne où il doit y avoir une continuité urbaine, des réseaux saturés, une artificialisation des sols, un règlement environnemental dont le ZAN avec la loi Climat et Résilience, ce qui ne va pas permettre l'ouverture de cette zone à l'urbanisation. Nous continuons à travailler sur le pourtour de la Mairie, l'intention est de savoir si nous pouvons proposer à plus long terme un aménagement pour installer, pourquoi pas, du médical, du tertiaire, un bar associatif, une crèche ou une maison d'assistants maternels ?

C'est donc un travail de fond, qui prépare l'avenir de ce secteur.

Pour vous donner un ordre d'idée, juste un cheminement de 20 mètres, c'est un an de travail. Nous ne sommes pas dans la même temporalité que celle des réseaux sociaux.

Je voudrais avoir une pensée pour celles et ceux qui nous quittés en 2023, notamment à Mme Adobati, Maire de la commune de 2001 à 2008, à M. Arlot, membre du CCAS, et à M. Alain Finet, habitant historique de la Commune.

Mesdames et Messieurs, à toutes les personnes présentes, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2024, surtout la santé pour vous et vos proches.

Je vais laisser la parole à M. Robert Aillaud pour une petite causerie de 10 minutes, avec un thème que nous lui avons imposé cette année, l'histoire du bâtiment de la Mairie.

Jerôme Buisson



RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS DU SOU DES ECOLES

Merci

LA SOIRÉE HALLOWEEN



Merci à tous nos participants, petits comme grands qui ont rendu cette soirée affreusement incroyable !



LE PREMIER MARCHÉ DE NOËL



Notre premier marché de Noël s'est déroulé le 2 décembre en collaboration avec l'école, où les élèves de maternelle ont offert une belle chanson et les élèves d'élémentaire ont préparé de délicieux sablés. Un grand merci à eux, aux enseignants, à la commune et à vous, chers participants, d'avoir affronté le froid pour partager ce moment avec nous.



**MERCI À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LOTISSEMENT DES TEMPLIERS
QUI A FAIT DON À NOTRE ASSOCIATION DE LEUR RELIQUAT FINANCIER AU
PROFIT DE NOS ENFANTS !**

LE SOU DES ÉCOLES NDM



RETOUR SUR LA SOIREE DINER-SPECTACLE DU COMITE DES FETES



Le samedi 3 février dernier a eu lieu la soirée d'hiver du Comité des Fêtes. Comme tous les ans, la formule dîner-spectacle a séduit les personnes présentes. Le menu a ravi les papilles et a emmené les gourmands tout autour du monde, et un spectacle avec les chanteuses et les danseuses de la compagnie "Les Folies de Bérangère" a fait tout autant voyager les spectateurs.



Mon carnet de voyage

ANY CITY



DÉPART !



AVENTURE



EN ROUTE !



SOUS LE SOLEIL

C'était
génial !



Wow



LA FÊTE



L'équipe du comité est très heureuse de ce bon moment passé en votre compagnie, un spectacle haut en couleurs et pétillant, un bon repas avec des prestataires locaux !

Prochain rendez vous en septembre pour la fête de la bière !

Le comité a toujours besoin de bénévoles n'hésitez pas à venir nous rejoindre !





PROJET A LA TOUCHE

Historique et information sur le projet d'aménagement de construction à La Touche

Le projet d'aménagement de construction à La Touche est localisé au lieu dénommé « ancienne maison bourgeoise », où se situait la résidence du Directeur de l'exploitation des carrières de plâtre.

Ce terrain a été acquis par la commune de Notre Dame de Mésage en 1979 au SIV (Syndicat intercommunal de Vizille) qui lui-même l'avait acheté en 1975 auprès des « Plâtrières de France ». Cette bâtisse, n'étant plus habitée, est devenue une ruine et a été démolie par mesure de sécurité.

Par délibération du 25 avril 1981, le Conseil Municipal de l'époque a prescrit le lancement d'un Plan d'Occupation des Sols (appelé POS) permettant d'avoir une vision de l'aménagement de la Commune sur les années futures. Lors de son élaboration et de son approbation en avril 1990, ce secteur a été dédié à de l'habitat, comme en témoigne son classement en zone UB « Urbanisable » au POS.

L'équipe municipale de 2014 à 2020 a travaillé sur cet aménagement, émettant l'hypothèse de proposer de la construction pour du médical, de l'enseignement ou de l'activité tertiaire...

Ce qu'il faut savoir, c'est que ces parcelles se trouvent en zone à risque de suffosion (zonage Bf1) à la Carte des Risques Naturels. Or, le Règlement des Risques interdit toute construction autre qu'ayant vocation à de l'habitat (Cf. Chap IX.2 Disposition applicables en zones Bf1, Article 1.2 : Sont interdits, notamment, la création de type hébergement hôtelier et touristique, établissement d'enseignement, de santé, d'action sociale.). Dès lors, si la Commune désirait aménager ce secteur, ce ne serait qu'à des fins d'habitat.

Avant 2019, date d'approbation du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), en fonction du règlement de cette zone au POS en vigueur, une solution était de proposer de l'habitat individuel, soit environ 3 parcelles avec 3 maisons. Mais les élus craignaient qu'après avoir vendu les parcelles à des personnes privées, celles-ci ne déposent des permis pour construire des immeubles à plusieurs étages. Par conséquent, ils se sont posé la question de savoir « Comment se protéger juridiquement lors de la vente de ces parcelles pour que le futur acquéreur ne fasse pas ce qu'il veut dessus ? », sachant que le PLUi allait arriver et que les nouvelles directives de l'Etat étaient d'augmenter la densification dans les nouveaux documents d'urbanisme.

En 2020, la nouvelle équipe municipale a décidé de concrétiser l'intention première des différents élus qui se sont succédés au fur et à mesure des années, c'est-à-dire de créer de l'habitat, puisque c'est bien la vocation de cette zone. Afin de se protéger ainsi que les riverains et les habitants en général, de projets « douteux », les élus ont fait appel à la SPL Inovaction, Société Publique Locale à vocation de support public, qui a pour but d'aider les collectivités (notamment les « petites » ayant peu de Services) à faire du montage de projets fonciers et d'aménagement.

La Commune aurait pu vendre au premier offrant, mais rien ne garantissait les projets de constructions futures dont les permis auraient pu « jouer » avec les limites du règlement de constructibilité du PLUi, dont notamment sur la densification, les limites de retrait, et tant d'autres aspects.

La Commune a réalisé une étude démographique afin de connaître quels étaient les besoins en logements sur notre territoire. Cette étude a montré qu'il y avait majoritairement des maisons individuelles à Notre Dame de Mésage et peu de logements intermédiaires (appartements) qui pourraient convenir à des jeunes couples, des jeunes familles ou à des personnes âgées qui ne veulent plus entretenir leur grande maison et qui préfèrent acquérir un appartement, et cela sans devoir quitter la Commune.

Une réunion publique a eu lieu en janvier 2021, pendant la période Covid, afin d'exposer les résultats de cette étude et d'avoir un retour de la population de La Touche.





Par la suite, la Commune a fait la demande d'un Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUB) afin de savoir si le terrain était réellement aménageable (réseaux électriques, eaux potables, eaux usées, télécom, voirie, etc.) et a fait appel à un Bureau d'étude structure pour vérifier le mur d'enceinte.

À la suite de la conclusion favorable de ces deux documents rendus, le Conseil Municipal a décidé de lancer un « Appel à projet » avec un cahier des charges, permettant à la Commune de se garantir juridiquement contre des investisseurs qui ne respecteraient pas notre qualité de vie, notre environnement, notre Commune, mais plutôt de retenir un candidat en lui imposant des contraintes, dans la limite du possible, comme par exemple, les aspects architecturaux, l'insertion paysagère, de limiter au maximum les vues plongeantes, d'imposer une limite maximale de construction (surface de plancher), de prévoir la gestion de l'eau, la mise en valeur du patrimoine (portail), la rénovation du mur d'enceinte, le maintien de la liaison piétonne et d'une servitude de passage existantes, etc.

Trois candidats ont répondu à l'appel à projet. Ils ont été classés et notés par un Comité Technique (COTECH) composé d'un architecte du CAUE, d'un instructeur de la Métropole (Pôle Autorisation des Droits du Sol), du Directeur de la SPL Inovaction (pour l'aspect juridique), d'un Comité de Sélection (COSELEC) composé de 3 élus, du Président de « l'Association des Marais » de l'époque (Association qui gère la copropriété horizontale du lotissement de la Touche), d'un habitant de la Commune situé hors périmètre de La Touche et d'une personne extérieure à la Commune (habitante et élue à St Georges de Commiers).

Par délibération du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a décidé de vendre ce ténement à l'entreprise BMB Concept, candidat retenu. Celui-ci, avant le dépôt du Permis de Construire, en accord avec la Commune, accompagné de son architecte, a réalisé une réunion publique début juillet 2023 pour informer de son projet, répondre aux interrogations et entendre les remarques des participants.

Suite à cette réunion, et ayant intégré les remarques des participants à son projet, BMB Concept a déposé le Permis de construire du projet le 13 septembre 2023 et a reçu un avis « Favorable » le 15 février 2024. Il est désormais consultable au public.

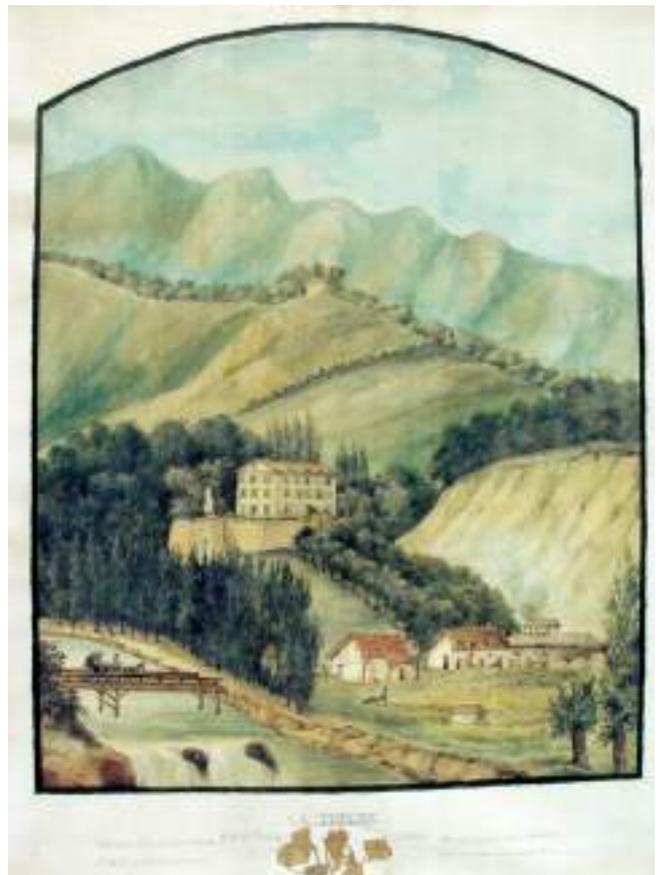
Veuillez bien croire que les élus ne sont pas là pour nuire à la Commune et encore moins aux habitants. Nous œuvrons pour l'intérêt général.

L'aménagement de desserte urbanistique fait partie de la vie d'une commune. Le Conseil Municipal a suivi l'intention de tout temps, de réaliser de l'habitat sur ce secteur, inscrit dans tous les documents d'urbanisme successifs.

Pour la réalisation de cet aménagement, vos élus ont protégé les intérêts de la Commune et de ses habitants au maximum, avec les dispositifs juridiques existants, tout en respectant les règlements d'urbanisme en vigueur où « ce qui n'est pas interdit, est autorisé », en jonglant également avec les risques naturels et en essayant de communiquer, en toute transparence, par des courriers individuels aux habitants de La Touche, par le biais du Bulletin Municipal, des Conseils Municipaux, des délibérations de Conseil Municipal, publié sur le site internet de la Commune, avec la parution sur le Journal Officiel des Affiches de Grenoble, et avec les deux réunions publiques organisées en 2021 et 2023.

Tous les documents sont disponibles en mairie, vous pouvez vous renseigner auprès de vos élus.

Ce projet peut être une opportunité pour la Municipalité d'aménager ce secteur, d'embellir ce lieu, de finaliser l'urbanisation sur ce côté de la Commune, de proposer du logement intermédiaire qui, actuellement n'existe pas à Notre Dame de Mésage, ainsi que de prendre en considération l'aspect patrimonial et paysager.



TRAVAUX



Les travaux sur la Route de la Commanderie

Vous l'avez remarqué, des travaux ont débuté sur la Route de la Commanderie. En effet, le réseau d'eaux pluviales sur une portion est bouché à 95% par le tuf, ce qui occasionne des débordements et inondations régulièrement chez les riverains en période de pluie.



La gestion de l'eau étant une compétence de Grenoble Alpes Métropole depuis 2015, celle-ci a décidé de financer en totalité le remplacement de façon urgente des tuyaux du réseau d'eaux pluviales, allant de la Mairie jusqu'à l'école, et ce, pour éviter de nouvelles inondations chez les habitants de ce quartier.

Nous sommes conscients des désagréments occasionnés pour les habitants, les riverains, et pour l'accès à l'école. Les élus de la Commune et Grenoble Alpes Métropole vous remercient de votre patience et de votre compréhension.



Travaux d'aménagement et de sécurisation des piétons - Pont Pasteur

Dans l'optique de l'amélioration de l'espace public, des travaux d'aménagement ont été effectués en février, sur le pont Pasteur. Un cheminement a été créé entre Notre Dame de Mésage et le lycée de Vizille.

D'autres travaux d'aménagement et de sécurisation des piétons et cycles pour l'accès à la Voie verte sur berge en rive droite de la Romanche vont être effectués sur le Pont Pasteur entre le 22 et le 26 avril prochains.

Un accès piétons-cycles sécurisé va être créé entre la berge de la Romanche côté Vizille, via la bretelle nord-ouest du Pont Pasteur et le pont Pasteur.

La réalisation de ces travaux nécessitera la fermeture de la bretelle de sortie depuis la nationale vers Notre Dame de Mésage le bas.

L'accès au bas de la commune devra se faire par l'avenue Pasteur (la rue du lycée de Vizille), par le Péage de Vizille puis Saint Pierre de Mésage ou par la Route de la Commanderie en fonction de l'avancée des travaux sur le réseau d'eau pluviale.





COMMISSION TRAVAUX



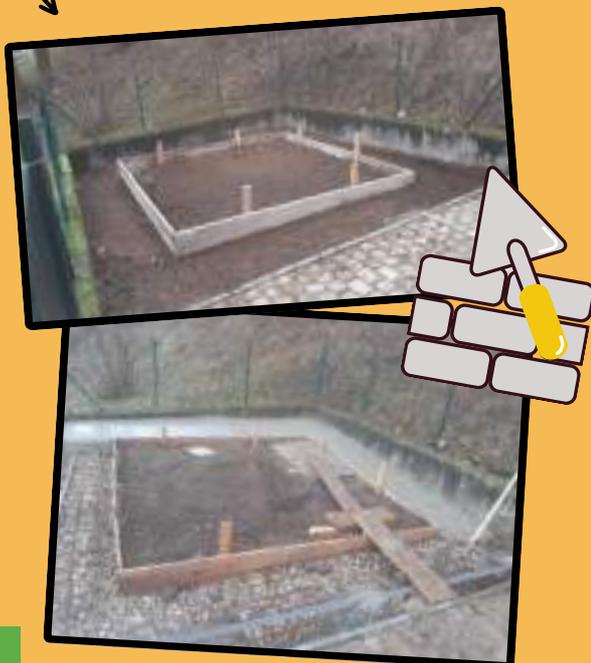
Nettoyage du mur au-dessus de l'Église Ste Marie

Nettoyage du talus à la salle du Moulin



Nettoyage du terrain de la maison Richard

Début des travaux pour le poulailler de l'école



Abattage d'arbres sur le talus, à l'entrée de Moulin



Abattage d'arbres aux abords de l'école





TRAVAUX SUR LE RESEAU RTE

RTE sécurise un axe stratégique pour l'alimentation électrique du territoire Isérois

Des travaux ont été récemment entrepris par RTE et consistent à maintenir en conformité la ligne existante 225kV Champagnier-Cordéac-Les Sables datant de 1935, indispensable à l'évacuation de la production hydraulique du Drac et de la Romanche ainsi que l'alimentation du territoire.

Ces travaux de grosse maintenance consistent à remplacer les câbles conducteurs arrivés en fin de vie et à remplacer/rénover les structures et fondations vétustes.

Après avoir été déclaré d'utilité publique en février 2023, le chantier a démarré en octobre 2023 par une première partie de la ligne comprise entre les communes de Champagnier et de Cholonge (en passant par la commune de Notre Dame de Mésage).

Les travaux se termineront sur cette première partie fin 2024 (avec des remises en état au 1er semestre 2025).



Le réseau de transport d'électricité

TERRAIN MILITAIRE DÉFENSE D'ENTRER



Le terrain militaire situé en sa totalité sur la commune de Notre Dame de Mésage est **TOTALEMENT interdit** à tous publics par décret ministériel n° 81-132 du 6 février 1981. Il est délimité par des panneaux « terrain militaire entrée interdite ».

Des manœuvres militaires s'y déroulent.

Aucun civil ne doit se trouver sur le-dit terrain (mis à part les membres de l'ACCA, en période de chasse). Par ailleurs, de gros travaux s'y déroulent en ce moment, il est très dangereux de s'y aventurer. Merci de respecter cette interdiction pour la sécurité de tous.



PORTAGE DES REPAS

Le portage des repas peut-il vous intéresser ?

La Municipalité étudie la possibilité de mettre en place un service de portage de repas pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Pour cela, la Commune a besoin d'évaluer le nombre de personnes qui seraient intéressées. Elle demande donc aux personnes qui voudraient bénéficier d'un service de portage de se manifester auprès d'elle.



Merci d'envoyer un email dans ce sens

✉ mairie.ndmessage@wanadoo.fr

ou d'appeler l'accueil de la Mairie

☎ 04 76 68 07 33.

INSCRIPTIONS CCAS

Vous avez 65 ans ou plus ?

Les personnes qui ont eu 65 ans en 2023 ou les nouveaux arrivants ayant 65 ans et plus, peuvent s'inscrire au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune en contactant le secrétariat de la Mairie.



Elles seront invitées à la fin de l'année par la Municipalité à participer au repas (ou à la sortie) regroupant toutes les personnes inscrites, ou pourront recevoir un colis cadeau si elles ne sont pas disponibles pour assister au repas.



INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES



Nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune si :

vous y êtes domicilié

vous êtes soumis aux impôts locaux depuis au moins 2 ans,

vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,

vous êtes hébergé chez un parent (en joignant une attestation d'hébergement)

vous avez fait une demande d'élection de domicile auprès du secrétariat de Mairie.



L'inscription sur les listes électorales peut se faire en ligne sur le site officiel du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> «Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (Démarche en ligne)»

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune : votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

Les prochaines élections auront lieu le Dimanche 9 juin 2024 à la Mairie, en salle du Conseil Municipal, afin d'élire les Députés du Parlement européen, élus par les citoyens des pays de l'Union européenne.

PRE-INSCRIPTIONS A L'ECOLE



Pour préinscrire un enfant, il est demandé d'apporter en mairie ou d'envoyer par mail les documents suivants :

- La demande de Pré-inscription (disponible sur le site internet de la Commune, menu "groupe scolaire")
- La fiche de renseignements de l'Education Nationale pour l'école maternelle (disponible sur le site internet de la Commune, (menu "groupe scolaire")
- Un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois, facture téléphone portable exclue),
- Le livret de famille (pages enfant et parents),
- Un certificat de radiation de l'école actuelle (en cas d'un changement d'école),

À l'issue de la Pré-inscription en Mairie,

vous devrez prendre rendez-vous auprès de la Directrice de l'école concernée, afin de finaliser l'inscription. Les modalités de prise de rendez-vous vous seront communiquées par le secrétariat de Mairie.



LA NEIGE A L'ECOLE!



Pendant la récréation du matin, on a joué dans la petite cour car il y avait encore plus de neige que dans la grande. On a tous lancé des boules de neige. C'était super amusant !

Nous avons aussi fait un bonhomme de neige. En plus, nous avons même trouvé une carotte pour son nez !

Ensuite, nous sommes rentrés en classe pour travailler puis, c'était l'heure de la cantine. Et pendant la cantine, il a encore neigé !

Alors, nous avons refait une bataille de boules de neige.

La journée s'est super bien déroulée !

Les CMI



LES ALIMENTS

avec l'association Brin de Grelinette

EN JANVIER, ON A FAIT 4 ATELIERS :

- 1.- un atelier pour goûter, à l'aveugle, de la carotte sous différentes formes (crue conservée, cuite ou crue préparée ou non)
- 2.- un atelier pour comprendre ce qu'est un repas équilibré
- 3.- un jeu de sept familles pour retrouver des « familles d'aliments »
- 4.- un atelier pour apprendre à lire des emballages (le nom de l'aliment, l'origine, la date de péremption, les ingrédients, ...)



EN FÉVRIER, ON A RETROUVÉ L'ASSOCIATION POUR D'AUTRES ATELIERS :

- 1.- un atelier pour reconstituer le trajet d'un aliment et de son emballage, de leur lieu d'origine jusqu'à notre assiette
- 2.- un atelier de dégustation avec différents pains et différentes pommes. Il fallait décrire le goût et la texture et essayer de comprendre ce qu'ils avaient de différent.
- 3.- un autre atelier pour constituer un repas équilibré et comprendre quels sont les fruits et légumes de saison



L'association « Brin de Grelinette » reviendra en juin pour cuisiner et travailler dans le jardin avec nous.

Les CMI

Les poèmes des CM2

Le soleil, Alice

Le soleil m'énerve
Le soleil m'angoisse
Car, en hiver il disparaît comme un voleur,
Laisant le froid et le gel apparaître.
Mais heureusement il revient chaque été,
Avec de la chaleur et de la bonne humeur.
Pour nous réchauffer
Et remplir notre cœur de bonheur



Le soleil, Lyam

Dès qu'il revient
Les oiseaux migrateurs arrivent,
Quand je suis sur le sable
Il me fait rôtir et bronzer
Quand il se lève la lumière arrive
Et nous réveille
Grâce à lui il fait chaud et beau,
Les oiseaux chantent.
Avec lui on se baigne et
ses rayons nous réchauffent.



Le soleil, Angéline

Le soleil chauffe et tape
Sur la fenêtre,
Ses rayons font brûler l'intérieur
De la maison.
Le soleil fait
De la lumière,
Ses rayons font du feu,
Le soleil reste en été
Mais part en hiver.
Il chauffe en été,
Mais il se refroidit en hiver,
Le soleil fait brûler mes yeux,
Ses rayons me font rôtir.



Le soleil, Mathis

Ce disque brûlant
Ce reflet sur la mer
Cette boule de feu
Nous brûle les yeux
Cette étoile jaune
Part en hiver
Et revient en été
Puis nous réchauffe
Le cœur



Le soleil, Inès

Ce rayon de feu
Qui brûle dans nos yeux
Réchauffe notre cœur
Quand il y a une douleur
Il hiberne l'hiver,
Puis revient l'été,
Comme un ours dormant par terre
Il préfère rester
Le soleil, ce voile chaud,
Se posant sur notre peau
Lui, préfère l'Automne,
Ce moment où tout bourdonne



Le soleil, Maxime

Les rayons me grillent,
Les rayons me rôtissent.
Ca cogne
Ce disque brûlant fait suffoquer.
Il y a une tempête de ciel bleu
Et une chaleur épouvantable.
Les cigales bronzent à la lumière de
cette boule de feu.
La sécheresse assoiffe les bêtes
Et le peu d'ombre apaise les hommes.
Quand le soleil se couche le monde est
heureux.



Le gel, Simon

Le gel me glace
Le gel me refroidit
Il transforme tout sur son passage
Tel un fléau prêt à tout briser.
Il frigorifie les arbres
Change les lacs en patinoire
Empêche les animaux de sortir dehors
Fait blanchir les montagnes.
Le gel glace les villages
Il forme des stalactites transparentes
Aussi des dentelles de neige
Sur les gouttières des maisons



LES CP À LA PISCINE

Tous les jeudis, depuis le 11 janvier, tous les élèves
de l'école vont à la piscine de Gavet en bus.



Avant de nous changer, nous enlevons nos chaussures et nos chaussettes pour les mettre dans des casiers.
Ensuite, direction les vestiaires pour nous déshabiller et mettre nos maillots. Puis, nous allons nous doucher.
C'est agréable parce que l'eau est chaude. Puis après, c'est moins agréable, on a froid en attendant les consignes.

Et enfin, une fois que les groupes sont en place, on peut se jeter dans l'eau !!!

On apprend plein de choses différentes sous forme d'ateliers :

- à aller au fond de l'eau en allant chercher des anneaux sans se boucher le nez
- à nous déplacer dans l'eau, en nous tenant au bord avec deux mains puis avec une seule main puis en lâchant les deux mains, ça fait peur !
- à sauter dans l'eau (en éclaboussant la maîtresse !) et à sauter en faisant le bouchon !
- à plonger tête la première !
- à s'allonger dans l'eau sur le ventre et sur le dos
- à faire des bulles avec la bouche

Les enfants, qu'est ce que nous faisons à la piscine ?



"ON PLONGE DANS L'EAU" _ LÉA



"ON PLONGE DU TOBOGGAN APRES LA GLISSADE" _ NOLAN



"NOUS FAISONS DES ÉTOILES DE MER" _ KAYLA



"ON GLISSE SUR UN TOBOGGAN" _ ALISSA

"JE FAIS DU TRAMPOLINE" _ JUDITH



"ON FAIT DES PARCOURS ; D'ABORD ON SAUTE, PUIS ON PASSE SOUS DES BARRES POUR NOUS FORCER À RESTER UN PEU SOUS L'EAU" _ HUGO



"A LA PISCINE, IL Y A DES TAPIS POUR SAUTER DANS L'EAU, DES PETITS ANNEAUX AU FOND DE L'EAU QU'IL FAUT ALLER CHERCHER, ET DES FRITES POUR NOUS AIDER À FLOTTER" _ MANON



"JE PLONGE DANS UN CERCEAU" _ LÉA ROSE

"A LA PISCINE, JE NAGE" _ MILLA

Après toutes ces activités, nous sommes contents et fatigués, le retour à l'école en bus est plus calme qu'à l'aller !

Mardi 13 février, on est venu déguisés à l'école. C'est le jour du carnaval !

Les élèves se sont déguisés en Ladybug, en Cars, en ninja, en cowboy, Hermione dans Harry Potter, en catcheur, en astronaute, en Coco, en pompom girl, en princesse et en Elsa et Anna de la Reine des neiges. Les maîtresses étaient déguisées en princesse et en jardinière. On a fait des photos de tout le monde dans la classe et dans la cour. Les CMI ont fabriqué des jolis masques avec de la peinture et des plumes. C'était très chouette !

Les CE2



Le Carnaval à l'École entre Émotions et Personnages Imaginaires

Ce mardi 13 février, dans notre école, une effervescence particulière s'est emparée des élèves, des enseignants et du personnel.

Cette année, le traditionnel carnaval a revêtu une dimension extraordinaire en conjuguant le thème des émotions avec celui des personnages imaginaires.

Un mariage enchanteur qui a transporté petits et grands dans un univers de rêve et de fantaisie.



Chez les Petits-Moyens, le thème des émotions a été inspiré d'un célèbre petit monstre qui cherche à apprivoiser ses émotions.

Des élèves vêtus de bleu pour incarner la tristesse, d'autres revêtant du jaune pour la joie, le rose pour l'amour, le noir pour la peur, le vert pour la sérénité ou encore le rouge pour la colère. Certains ont choisi des déguisements bariolés témoignant ainsi de la richesse et de la diversité de notre monde émotionnel.

Ce qui a véritablement enflammé l'imagination de tous, c'est la rencontre entre les émotions et les personnages imaginaires. La classe des Moyens Grands s'est peuplée de fées étincelantes, de dinosaures, de sorciers, de princesses et de super-héros.

En ce jour de carnaval, l'école a été bien plus qu'un lieu d'apprentissage : elle est devenue le théâtre d'une aventure collective, une invitation à explorer les méandres de notre imagination et les trésors cachés de nos émotions...





TELECHARGEZ L'APPLICATION DE LA COMMUNE

Cette application s'appelle CityAll et est disponible sur l'Apple Store ainsi que sur Google Play. Elle est donc accessible à tous les Iphones et aux téléphones Android.

Vous pouvez vous abonner au compte de la Mairie et rester informés de l'actualité de la commune.

L'intérêt est de pouvoir recevoir des notifications en temps réel sur votre smartphone (travaux, événements, actualités ...).



MODE D'EMPLOI



Rendez-vous sur votre store, cherchez « Cityall » et téléchargez l'application.



Lancez l'application

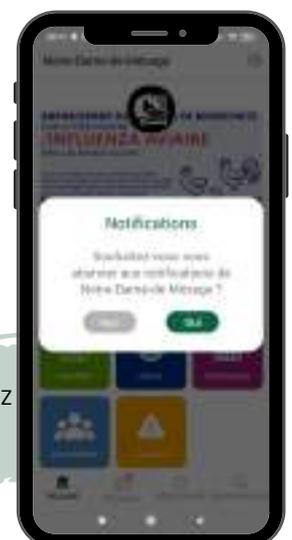


Un tutoriel vous explique les intérêts de l'application



Une fois le tutoriel passé, l'application vous demande de chercher la commune qui vous intéresse. Entrez Notre Dame de Mésage et vous verrez apparaître le logo de la Commune et son nom, cliquez dessus

L'application vous demande si vous souhaitez recevoir les notifications. Cliquez sur OUI pour pouvoir être informés en temps réel de l'actualité de la Commune.





Ca y est, vous êtes arrivés !

Sur le haut de l'écran défilent les derniers articles qui ont été publiés.



Dessous, vous avez accès aux « boutons menus » pour accéder aux différentes informations

Évènements :
ne manquez plus
aucune date
importante !

Actualités :
pour tout
connaître de votre
commune

Cantine :
pour connaître les
menus de la
cantine de l'école

Météo :
prévisions
météorologiques

Travaux :
soyez informés des
travaux en cours et
des impacts qu'ils
peuvent occasionner
(fermeture de routes
etc...)

Eco Watt :
votre météo de
l'électricité, pour
consommer au
meilleur moment et
réduire les risques
de coupure.

Ma Mairie :
retrouvez toutes
les coordonnées
de la mairie

Associations :
ici les
coordonnées des
associations et
leur champ
d'action

Urgences :
pour que votre
téléphone compose le
numéro d'urgence qui
correspond à votre
situation (pompiers,
police, samu etc.)



Bonne navigation !



SPECTACLE D'IMPROVISATION THEATRALE

Dans le cadre de la manifestation métropolitaine « Les 10 jours de la Culture », la Municipalité vous propose un après-midi autour de l'improvisation théâtrale, le dimanche 7 avril, à la salle du Moulin.

De 14h30 à 16h30 :

Atelier découverte de l'improvisation proposé par les comédiens de la compagnie Ligue ImPro38, jeu commun, initiation simple par des exercices ludiques pour commencer à jouer ensemble avec l'improvisation.

Ludique, familial et à la portée de tous (à partir de 7 ans)

Atelier gratuit, réservation IMPÉRATIVE auprès de la Mairie (places limitées) : mairie.ndmessage@wanadoo.fr
04 76 68 07 33



17h30 :

Spectacle d'improvisation

Le spectacle se construit au fur et à mesure des scénettes, improvisées à partir des thèmes du public. Vous serez plongés dans des univers variés, toujours dans la bonne humeur, la pétillance et la fraîcheur des comédiens.

Ils seront 4 professionnels pour vous ravir et vous faire passer un excellent moment !

Entrée sans réservation

Participation à une culture solidaire !
Nous avons choisi de faire entrer ce spectacle dans le dispositif « 2kg de culture », mouvement solidaire en faveur des associations de distribution alimentaire. Comment ça marche ? C'est simple : pour accéder au spectacle, vous apportez 2kg de denrées non périssables qui seront collectées et apportées à la banque alimentaire.



CONCERT À LA CHAPELLE ST FIRMIN



Samedi 18 mai 20h
Chapelle Saint Firmin

Barbara, Brassens, Brel, trois artistes essentiels qui ont marqué notre culture, notre mémoire collective ; trois personnalités unanimement reconnues ; mais trois répertoires encore et toujours à redécouvrir ! Avec Isabelle Chevallier (chant) André Bourrillon (chant & guitare) & Laurent Berger (chant & guitare)

Chacun de leur côté, Isabelle Chevallier, André Bourrillon et Laurent Berger faisaient vivre leurs chansons pour dire leur Barbara, leur Brassens, leur Brel. Jusqu'au jour où ils eurent l'envie de les faire se rencontrer avec intensité, pudeur et bonhomie. C'est à ce rendez-vous qu'ils nous convient, tous trois s'appropriant respectueusement chaque chanson ou se les partageant entre eux pour notre plus grand plaisir !

TICKET
CONCERT

Tarif 10 euros
Réservation :
06 21 89 88 87

contact@laurentberger.com



YES YOGA ET SOPHROLOGIE



assure des cours hebdomadaires de Yoga
Mardi 18h30-20h, à Notre-Dame de Mésage, renseignements [AGIL](#)
Jeudi 18h30-20h, à Eybens, renseignements [CLC d'Eybens](#)

propose des ateliers collectifs de Yoga et Sophrologie
9h30-12h / Samedis 17 Février - 16 Mars - 13 Avril - 25 Mai - 8 Juin
dans la Salle d'évolution, sous l'école de Notre Dame de Mésage
sur inscription à partir de 12 ans



répond aux demandes
d'accompagnement individuel en Yoga et
en Sophrologie quels que soient l'âge, les
capacités physiques, l'objectif...

Offrez-vous une parenthèse de détente en solo, en duo,
en famille ou entre amis. Au plaisir de vous accueillir !

Association Yes-Yoga Et Sophrologie
37 Allée du Connex
38220 NOTRE DAME DE MESSAGE
06 67 97 66 06



Les pratiques et techniques
proposées en yoga et sophrologie
s'adaptent au rythme et aux
besoins de chacun.e.
Tout en favorisant l'apaisement du
mental, l'évacuation des tensions
physiques mentales et
émotionnelles, elles renforcent
l'immunité et développent la
confiance en soi.

LES DÉLICES PERCHÉS REVIENNENT EN JUIN !

La programmation du festival sera publiée
dans le prochain bulletin.

D'ici là, notez les dates de la 5e édition :

DU 14 AU 16 JUIN

près de la chapelle.

Du vendredi au dimanche, l'équipe vous réserve encore de
nombreuses surprises, des spectacles extravagants et une
cuisine conviviale dans une ambiance familiale et festive.

Notez particulièrement la date du **vendredi 14 juin** :
un cabaret de cirque, magie, théâtre... autour d'un grand banquet
sur la place. Une soirée entre voisins à ne pas manquer !

DES CODES PROMO

destinés aux habitants vous seront remis dans vos boîtes à lettres.

Vous souhaitez participer à l'aventure ?

Il y a de nombreux moyens de s'engager pour une heure ou pour
quelques jours : aider au montage / démontage, loger un artiste chez
vous, participer au financement... Les besoins ne manquent pas.
N'hésitez pas à contacter l'équipe : lesdelicesperches@gmail.com



BALADES AUTOUR DES CHAPELLES ST FIRMIN ET STE MARIE



Le weekend du 4 et 5 mai sera dédié à la (re)découverte des chapelles romanes de Notre-Dame de Mésage.

Notre objectif est de présenter ces lieux remarquables de l'Isère pour s'imprégner différemment de leur atmosphère.

Le samedi, deux visites patrimoniales guidées présenteront les principes de construction des églises romanes et des sites sacrés en général. Ceux-ci étaient, au départ, des lieux de régénération. On parlera des activités des Chevaliers Templiers dans la vallée et on tentera un décodage des sculptures des chapelles. Il y a certainement un message... mais lequel ?



Le dimanche, vous aurez l'occasion d'entreprendre un voyage dans le temps à travers des contes et légendes. Des histoires sur des chercheurs de Vérité, sur des voyageurs insolites d'une autre époque vont faire vibrer ces lieux lors de la 3^e édition des Contes du temps plié ou du templier.

Ces balades patrimoniales sont organisées par l'association Alpina Time en collaboration avec Jean-Luc Jaullé et l'association des conteurs et musiciens de Conte à la clef. L'initiatrice du projet "Lieux contés et racontés" est Katarina Dugast, conteuse, ancienne chercheuse en littérature de montagne, fascinée par la richesse culturelle des territoires locaux.

Derrière le projet se cache une envie de connaître les habitudes de vie autour de ces lieux sacrés en faisant appel à l'imaginaire des gens de montagne, à l'histoire de ces territoires et à l'énergie qu'ils dégagent.

Visites patrimoniales guidées

Samedi 10h - 12h et 14h - 16h

Tarif : 20€

Réservation sur le site : www.alpinatime.com

Visite contée

Dimanche à partir de 15h

Sans réservation, participation libre

Les informations vont apparaître sur :

www.alpinatime.com et www.contealaclef.fr



REJOIGNEZ
**LE COMITÉ
DES FÊTES !**



Suite à plusieurs déménagements de membres, le Comité des Fêtes a perdu des forces vives et se retrouve à moins d'une dizaine de bénévoles.

Les personnes qui seraient intéressées par intégrer une équipe sympa au service de l'animation de notre commune sont les bienvenues !

Le prochain événement à organiser est

**LA FÊTE DE LA BIÈRE
2024**



Un p'tit coup de main ?
Un gros coup de main ?
Ponctuel ou sur la durée ?
C'est comme vous voulez !

Contactez-nous :
comitedesfetesndm@outlook.fr



DU NOUVEAU A NOTRE DAME !



Nous proposons une réunion
au Chazeau
157 route du Troussier...

Le mercredi 20 mars à 18h30
autour d'un verre de l'Amitié

Merci de nous prévenir de votre présence
avant le 16 mars à l'adresse ci-dessous :
mariemesage@orange.fr

Son but : promouvoir la Restauration de l'Église
Sainte Marie dont le toit est à refaire.
Église romane, classée Monument Historique,
elle est située dans la forêt, montée Sainte
Marie, à quelques mètres de la Mairie.

Nous avons besoin de trouver des fonds.
Nous avons besoin de gens motivés
pour la faire vivre. Nous vous attendons
avec votre bonne humeur, vos idées et
votre énergie !

Claire & Benoît Jubault
157 route du Troussier Le Chazeau
38220 Notre Dame de Mésage
tel : 06 83 07 16 69



NOTEZ LES PROCHAINES MANIFESTATIONS DU SOU DES ÉCOLES



LE CLUB DE L'ÂGE HEUREUX

organise à la Salle du Moulin

NOUS SERONS
HEUREUX DE VOUS
ACCUEILLIR



LOTO

le 9 mars à 14h
De nombreux lots à gagner



**CONCOURS
DE BELOTE**

le 6 avril à 14h
Tirage à la mêlée



COMME 200 000 FOYERS REALISEZ JUSQU'À 15% D'ECONOMIES D'ENERGIE... OU PLUS !



Les habitants qu'ils soient propriétaires ou locataires d'un logement chauffé à l'électricité, peuvent solliciter l'installation de ce dispositif **gratuit** et sans engagement. Cette solution permet de mieux maîtriser ses consommations et donc de faire des économies sur sa facture d'électricité.

Un thermostat connecté et écocitoyen relié à chacun des radiateurs, permet de les piloter facilement et de consommer moins et au bon moment. De plus, lorsque le réseau en a besoin, la technologie Voltalis peut agir en temps réel pour réduire brièvement la consommation de dizaines de milliers d'appareils, tout en préservant le confort des occupants. Le réseau est alors soulagé et retrouve son équilibre, sans avoir à lancer de productions polluantes.

L'installation gratuite de ce boîtier est réalisée par un électricien agréé. Elle permet également de bénéficier d'un espace personnel sécurisé accessible via l'application mobile MyVoltalis ou sur internet <https://www.voltalis.com> ou en flashant ce QR CODE et offre la possibilité de piloter votre chauffage à distance et de suivre votre consommation pour l'optimiser.



En faisant installer ce dispositif de gestion active de la consommation, vous participez activement à la transition énergétique et réalisez ainsi un geste éco-citoyen à la fois :

ECONOMIQUE

en optimisant votre consommation d'électricité



ECOLOGIQUE

en évitant le recours aux centrales thermiques

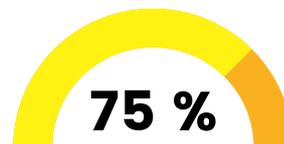


SOLIDAIRE

en participant à la sûreté du réseau électrique national.



d'économies d'énergie !



d'émissions de CO2 en moins !

Dans le cadre du Plan Climat Energie métropolitain, la Métropole se mobilise pour vous accompagner dans vos efforts au quotidien afin de réaliser des économies d'énergie et limiter vos factures. Ainsi, Grenoble Alpes Métropole soutient l'initiative de Voltalis. Des conseillers viendront prochainement à votre rencontre pour vous présenter ce dispositif et vous proposer son installation. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Si vous n'êtes pas éligible à l'offre de Voltalis car vous n'êtes pas chauffé à l'électricité, vous pouvez dans tous les cas suivre et réduire vos consommations d'électricité, de gaz et d'eau grâce à l'outil gratuit de la Métropole: Métroénergie.

Pour cela, rendez-vous sur www.grenoblealpesmetropole.fr/metroenergies

VOS DÉMARCHES À L'ESPACE FRANCE SERVICES "LA SOURCE", À VIZILLE



Situé dans les anciens locaux de la Trésorerie de Vizille, l'espace France Services "La Source" vous aide pour la médiation sociale et l'aide aux démarches administratives : CAF, CPAM, (attention pas de boîtes aux lettres et les feuilles de maladie doivent être apportées au guichet uniquement le vendredi avant 16 heures), CMU, CARSAT, Impôts, Banques, Pôle Emploi, Administrations, Demande de logement, etc.



ACCOMPAGNER

- dans vos démarches de la vie quotidienne
- dans la constitution de vos dossiers ou de vos formulaires
- dans l'utilisation d'internet et des services publics à distance
- dans l'accès aux droits, les difficultés de paiement et la résolution de contentieux
- dans la rédaction de courriers et la prise de rendez-vous

INFORMER



- sur les droits et les tarifs sociaux
- sur les services et produits de nos partenaires
- sur les actualités de proximité et du territoire

EXPLIQUER



- le contenu de documents administratifs
- des courriers, des factures, des formulaires, des dossiers
- les différents moyens de paiement pour régler des factures

ORIENTER



- trouver la bonne structure et le bon interlocuteur en fonction de votre situation
- orienter vers les acteurs sociaux du territoire

CONSEILLER



- mieux comprendre et utiliser les services publics
- réduire vos factures, mieux maîtriser votre consommation d'énergie

LES SERVICES



- Espaces Numériques Pand@ by PIMMS : accès gratuit à un espace numérique en libre-service ou avec l'accompagnement d'un médiateur, création de boîtes e-mail etc.
- Impressions et photocopies : 0.20€ par page
- Scanner : gratuit
- Relais postal : vente de timbres, enveloppes, aide au remplissage de bordereaux et mandats

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h SANS RENDEZ-VOUS

Pôle de Services Publics "La Source" - 1, square Alfred Poncet - 38220 VIZILLE

Tél. 04 76 78 86 42

Courriel : vizille@pimmsmediation.fr

<https://www.france-services.gouv.fr/>



LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Les caisses d'Allocations familiales soutiennent le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes. A ce titre, elles participent à la promotion du Service national universel (SNU), aux côtés du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques.

LE SNU, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 15 à 17 ans quelle que soit leur situation (scolarisé, en apprentissage, en formation, en établissement médico-social, etc.).



Gratuit et compatible avec la scolarité, le SNU offre la possibilité à votre enfant de vivre une expérience de vie collective qui lui permettra de se rendre utile aux autres, de créer des liens forts, de développer sa culture de l'engagement et, plus généralement de gagner en confiance en lui.

Cette expérience pourra être valorisée sur "Parcoursup" ainsi que sur le CV de votre enfant et peut remplacer le stage obligatoire des élèves de seconde..

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le parcours SNU de votre enfant débute par un séjour de cohésion de 12 jours, organisé en dehors du département de résidence. Au cours de cette expérience unique encadrée par des professionnels formés, votre enfant prendra part à diverses activités enrichissantes, innovantes, et accessibles à tous : découverte de nouveaux sports, débats sur des enjeux de société, gestes de premiers secours (PSC1), projet d'engagement collectif, etc. La participation au séjour permet de valider la Journée défense et citoyenneté (JDC). Tous les frais d'hébergement, de restauration et d'activités sont pris en charge par l'Etat.

Le parcours SNU se poursuit par un temps de service à la Nation : votre enfant pourra poursuivre son engagement à l'occasion :

D'un engagement court dans le cadre d'une Mission d'intérêt général de 12 jours consécutifs ou 84 heures réparties tout au long de l'année ;

Ou d'un engagement plus long via le Service civique, les réserves, un volontariat international ou un engagement associatif.

Le volontaire qui a validé l'intégralité de son parcours SNU peut bénéficier d'une première présentation gratuite à l'ETG (Epreuve théorique générale du permis de conduire)



Quand ont lieu les prochains séjours de cohésion ?

Pour l'année 2024, il est encore possible d'inscrire votre enfant à l'un des séjours suivants :

Congés de printemps :

- o Du lundi 08 avril au samedi 20 avril pour la zone C
- o Du lundi 15 avril au samedi 27 avril pour la zone A
- o Du lundi 22 avril au samedi 04 mai pour la zone B

Deux sessions toutes zones confondues :

- o En juin : du lundi 17 juin au vendredi 28 juin
- o En juillet : du mercredi 03 juillet au lundi 15 juillet



Votre enfant est intéressé pour vivre cette expérience citoyenne ?
Rendez-vous sur www.snu.gouv.fr pour procéder à son inscription.



ALERTE AU BRUIT

Notre Dame de Mésage, le pays où il fait bon vivre !

Avec le retour du printemps, les travaux dans le jardin et autour de la maison reprennent. Pour la tranquillité de tous, nous vous rappelons que pour vos travaux de bricolage et de jardinage, les appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12h



Arrêté préfectoral du 31 juillet 97

Concernant les chantiers de travaux publics ou privés, toute personne utilisant des outils qui peuvent gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20h et 7h du matin, et toute la journée des dimanches et jours fériés (sauf intervention d'urgence).

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE LOCATIONS SAISONNIERES

La déclaration d'un meublé de tourisme, classé ou non, est obligatoire, sauf si le logement proposé à la location constitue la résidence principale du loueur. La résidence principale s'entend du logement occupé 8 mois minimum par an sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure.

Ce type de location peut être conclu soit par l'intermédiaire d'une agence immobilière (ou de tout autre professionnel du secteur), soit de particulier à particulier, comme c'est de plus en plus le cas grâce aux plateformes de location en ligne type Airbnb. En effet, déclarer son gîte en mairie représente une obligation avant de pouvoir le mettre en location saisonnière.

Le loueur doit effectuer sa déclaration à la mairie de la commune où est situé son meublé, au moyen du formulaire CERFA n°14004. Il reçoit un accusé de réception.

Un téléservice sur le site internet "service-public.fr" permet de faire cette déclaration : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R14321>



OBJETS PERDUS

A venir réclamer aux heures d'ouverture de la Mairie

Voici quelques photos des nombreux objets perdus tels que clés, foulards, lunettes, doudous, écharpes, doudounes enfants, etc. qui sont entreposés en mairie et n'ont jamais été réclamés.



Nous demandons aux propriétaires de bien vouloir les récupérer avant le **31 MARS 2024**. Au-delà de cette date, ces articles seront donnés à des associations ou jetés sans autre préavis



MAIRIE

Horaires :
L'accueil de la Mairie est ouvert au public les lundis de 13h30 à 17h30 (fermeture des portes à 17h15), les mardis et vendredis de 13h30 à 18h00 (fermeture des portes à 17h45).
04 76 68 07 33
mairie.ndmessage@wanadoo.fr
www.notredamedemesage.fr

MEDICAL

Pompiers : 18
Urgences : 112 depuis un portable
SAMU et Centre Anti-Poison : 15 (en cas d'urgence)

Urgences Médicales :
08 10 15 33 33

Pharmacie de garde :
Servigardes vous informe par téléphone : 08 25 74 20 30 (0,15€/minute)
www.servigardes.fr

Maison Médicale de garde de Vizille :
04 76 08 47 09
• Du lundi au vendredi : 20h-23h
• Le samedi : 14h-18h et 19h-23h
• Le dimanche : 9h-12h, 14h-18h et 20h-23h
Les accès directs sont déconseillés.
Il vaut mieux téléphoner avant de se déplacer.

TRESOR PUBLIC

Depuis le 1er janvier 2022, la Trésorerie de Vizille est fermée. Pour le paiement de vos factures locales, adressez-vous à la Trésorerie de Vif. Pour le paiement de vos impôts, adressez-vous au Centre des Impôts de Grenoble, rue Rhin et Danube.
Et pour le paiement de vos amendes et factures locales dotées d'un QR-Code, adressez-vous aux Tabac-Presses de Vizille. Plus d'infos sur www.notredamedemesage.fr.

DECHETS

Numéro vert concernant la collecte et la gestion des déchets :
0800 500 027
(Commande de bac pour les déchets ménagers, date de la collecte des encombrants, etc.)
Les déchèteries :
Péage du Vizille :
Rue du Maquis de l'Oisans, 38220 Vizille
Champ sur Drac :
Rue Léo Lagrange, 38560 Champ-sur-Drac
Collecte des ordures ménagères :
Sur la commune, le jour de la collecte des ordures ménagères est le lundi.
Lorsque le lundi est férié, la collecte se fait le lendemain, le mardi.

EAU

Potable et Assainissement :
Problèmes techniques liés à l'eau potable (fuites, pression, travaux, qualité de l'eau...) et souscription d'abonnement, résiliation, facturation : le centre d'appels de la Régie publique de l'eau potable de la Métropole est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h au 04.85.59.50.00 : eau potable
Informations complémentaires sur le site :
<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/8-gerer-mon-eau.htm>
Les abonnés à l'eau de Notre Dame de Message peuvent se rendre aussi à l'accueil du secteur de Grenoble-Alpes Métropole situé 43 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix, dans la même tranche horaire.
• Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) :
04 76 98 24 27
• Problèmes techniques liés à l'assainissement : 0 800 500 048

VOIRIE

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble Alpes Métropole au : 0 800 500 027 ou en ligne sur le site lametro.fr
Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

HORAIRES DÉCHÉTERIES DU 1ER AVRIL 2024 AU 31 OCTOBRE 2024

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Vizille	Fermé	12:30-18:00	12:30-18:00	12:30-18:00	9:00-12:00 13:15-18:00	9:00-12:00 13:15-18:00
Champ sur Drac	9:00-12:00 13:30-18:00	13:15-18:00	9:00-12:00 13:30-18:00	13:15-18:00	9:00-12:00 13:00-18:00	9:00-12:00 13:30-18:00
Vaulnavey le Haut	8:45-12:00 13:00-18:00	8:45-12:00 13:00-18:00	8:45-12:00 13:00-18:00	8:45-12:00 13:00-18:00	8:45-12:00 13:00-18:00	8:45-12:00 13:00-18:00

AGENDA

MARS

9

Loto du Club
de l'âge heureux

16

Atelier Yes
Yoga et Sophrologie

20

Réunion de l'association
"Sainte Marie de Mésage"

AVRIL

6

Concours de belote
du Club de l'âge heureux

7

Spectacle d'improvisation
"Improloco" à la salle du Moulin

13

Atelier Yes
Yoga et Sophrologie

MAI

4

Loto du Sou des Ecoles

4/5

Balades autour des chapelles
St Firmin et Ste Marie

18

Concert à la Chapelle
Saint Firmin

25

Atelier Yes
Yoga et Sophrologie

JUIN

14/15
16

Festival des
Délices Perchés

15/16

Concours hippiques

8

Atelier Yes
Yoga et Sophrologie

29

Kermesse du
Sou des Ecoles

Mairie - Ouverture au public

HORAIRES :

L'accueil de la Mairie est ouvert au public les lundis de 13h30 à 17h30 (fermeture des portes à 17h15), les mardis et vendredis de 13h30 à 18h00 (fermeture des portes à 17h45).

Mairie

Notre Dame de Mésage

Place de la Mairie
38220 Notre Dame de Mésage

Tél. 04 76 68 07 33

Mail : mairie.ndmessage@wanadoo.fr

Web : www.notredamedemesage.fr

Dépôt légal 1er trimestre 2024

Responsable de Publication : Jérôme BUISSON / Comité de rédaction : Commission Communication /
Graphisme Mise en Page : Manon Gallego / Impression : Mairie / Tirage : 520 exemplaires